



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 13 mars 2025

L'État s'engage pour la transition écologique des territoires du Grand Est

Les changements climatiques impactent notre quotidien (multiplication des canicules, des épisodes pluvieux ou orageux intenses) : il est urgent d'agir.

Pour relever ce défi, la démarche de planification écologique « **Grand Est région verte** », co-portée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, a construit une trajectoire collective, globale et concrète, en articulant les priorités des différentes échelles régionales et locales, publiques et privées. Comprenant 18 engagements et 80 actions, la feuille de route de cette démarche a été adoptée en septembre 2024. De nombreuses actions sont déjà bien engagées ou en cours d'intégration dans les projets des collectivités.

Le Fonds Vert en Grand Est : l'outil financier de la transition écologique du territoire

Pour soutenir cette transition, en 2024, l'État a mobilisé, par **le Fonds vert**, près de **140 millions d'euros** pour financer **735 opérations** réparties dans les dix départements du Grand Est et accélérer ainsi la transition écologique du territoire. Ce fonds a bénéficié très majoritairement aux communes et aux structures intercommunales, dans les domaines suivants :

- **Un soutien prioritaire à la rénovation énergétique, notamment dans les bâtiments scolaires et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** : plus de la moitié de ces crédits ont été spécifiquement orientés vers la rénovation énergétique des bâtiments, avec 338 000 m² de bâtiments publics rénovés et une priorité portée sur la rénovation des bâtiments scolaires avec 90 opérations dédiées, dont 15 projets réalisés dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).
- **Le maintien d'une dynamique de soutien à la reconversion des friches** : en 2024, le Fonds vert a soutenu à hauteur de 35 millions d'euros la dépollution et la reconversion de 52 friches de 192 hectares, permettant ainsi la création de 550 nouveaux logements.
- **Une accélération concrète de la transition écologique dans le territoire** : les nouveaux investissements générés par le Fonds vert en 2024 ont permis de désartificialiser 11 000 hectares pour favoriser l'infiltration de l'eau et réduire les inondations futures, et de détourner 17 000 tonnes de biodéchets des ordures ménagères.
- **Un accompagnement du maintien et de la relocalisation d'une industrie verte** : la nouvelle mesure consacrée aux territoires d'industrie en transition écologique a permis d'investir plus de 5 millions d'euros pour accompagner la réindustrialisation de la région Grand Est, fondée sur de hauts standards écologiques.

Cette forte mobilisation de l'État pour la transition écologique dans le Grand Est se matérialise par des **exemples concrets** de projets de collectivités territoriales :

- la rénovation énergétique du Collège Léo Lagrange à Charleville-Mézières (1,9 M€)
- la réhabilitation de la friche du quartier des Berges de Marne à Épernay (1,815 M€)
- la requalification et renaturation du centre-bourg de la commune de La Rivière de Corps (294 670 €)
- le déploiement de la collecte sélective des biodéchets et gestion de proximité à Mulhouse Alsace Agglomération (1,64 M€)
- l'acquisition de bus à hydrogène par Metz Métropole (2M€).

Le Fonds vert a été reconduit en 2025 et est doté d'une enveloppe de 1,15 milliard d'euros. Le lancement officiel vient d'être effectué ce 12 mars.

Comme les autres acteurs du territoire, l'État s'engage à travers son Plan de Transition Écologique de l'État (PTEE)

De plus, comme les autres acteurs du territoire, publics et privés, l'État dans le Grand Est s'engage pour répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique en agissant sur son **fonctionnement quotidien** et en rénovant son immobilier. Par exemple, en 2023, 63 % des véhicules achetés pour les préfetures et l'administration territoriale de l'État étaient des modèles électriques ou hybrides.

L'État agit également au niveau :

- de la **ressource en eau** à travers la désimperméabilisation, par exemple, d'un ancien terrain de sport sur le terrain de la sous-préfecture de Commercy,
- de la rénovation de ses bâtiments, qui correspondent au premier poste de sa **consommation d'énergie et de production de gaz à effet de serre**. Ainsi, en Haute-Marne, par exemple, la Direction Départementale des Territoires a réussi, par différentes actions, à réduire de 47% la consommation d'énergie et à être en auto-consommation ou encore à travers la connexion de sites au chauffage urbain produit par des entreprises locales.

Ces actions produisent déjà des **résultats significatifs** avec une réduction, en 2024, des consommations énergétiques des bâtiments de l'État (hors Ministère des Armées) de près de 13 % et une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques des bâtiments de l'État (hors Ministère des Armées) de près de 11 %.

Aujourd'hui, la transition écologique irrigue toutes les facettes de l'action publique, pour répondre aux besoins des habitants, des acteurs économiques et des territoires.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est
Tél : 03 88 21 67 68
www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)